

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 6 décembre 2022, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 29 novembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : CHIAPPONI Marina à ARMANDIE Jean-Pierre
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine
HAUBERT IMBERT Isabelle à CHARPIOT François

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : VOIE DOUCE : DEMANDE DE SUBVENTION

N°20221206-02

Rapporteur : Mme FEUTRIER

Annexe : tracé de la voie douce (deux planches)

Synthèse et exposé des motifs

Un projet de voie douce entre Guillestre et Eyglies est à l'étude depuis plusieurs années. Initialement identifié sur un tracé complexe, qui aurait nécessité de lourds aménagements dépendant de dossiers « loi sur l'eau », il est dorénavant proposé d'engager un projet pragmatique et utile pour le territoire. Ainsi, le projet de voie douce permettrait de relier le centre-ville de Guillestre au :

- Plan d'eau d'Eyglies – permettant une jonction simple vers le circuit « La Durance à vélo »
- Parking dit des Marmottes – permettant une jonction vers la gare SNCF « Guillestre Mont-Dauphin » et une liaison piétonne vers Mont-Dauphin.

Cette voie se veut accessible à tout public, tout en mettant en valeur le cadre naturel : les voies ne seront pas revêtues (sauf en cas de voirie existante partagée, ou en cas de nécessité pour la sécurité).

La mairie de Guillestre, en tant que maître d'ouvrage délégué pour ce projet, a recruté une maîtrise d'œuvre. Le coût total du projet s'élève à 457 000€ HT, comprenant les réfections et aménagement de voirie (nivellement, empiérement quand nécessaire...), la signalisation horizontale et verticale, les arceaux vélo et les honoraires et études connexes.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la délibération 20221206 n°1 proposée ce jour validant que la commune de Guillestre se porte maître d'ouvrage délégué pour cette opération ;

VU les crédits inscrits au budget 2022 ;

VU l'avis du bureau municipal du 29 novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'importance pour la commune de mener à bien le projet de voie douce, afin de développer la mobilité active.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** le projet de création de voie douce entre Guillestre et Eyglies suivant le tracé joint ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Aménagement voie douce	397 000 €	Région PACA	137 100€	30%
Maitrise d'œuvre	15 000 €	DETR 2023	137 100 €	30%
Etudes diverses connexes	45 000 €	Département	91 400 €	20%
		Autofinancement communal	91 400 €	20%
TOTAL	457 000 €	TOTAL	457 000 €	

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat via la DETR 2023 pour un montant de 30%, soit 137 100€ ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 30%, soit 137 100 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes pour un montant de 20%, soit 91 400 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 6 décembre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

